

## Etat dans lequel j'ai remis la colonie de l'Isle de France à mon successeur Mémoire de Pierre Poivre

---

### INTRODUCTION

Le 23 août 1772 est le dernier jour où Pierre Poivre exerce les fonctions d'Intendant des Isles de France et de Bourbon. Le 24 août, Maillart-Dumesle lui succède.

Poivre a contesté l'exactitude de certaines versions de son mémoire en circulation dans le public. Nous avons donc recherché plusieurs copies pour nous assurer d'avoir le texte original.

- Deux exemplaires aux archives Nationales sous la cote A.N. Col C/4/3 ; l'une (f°242), avec le commentaire de Desroche en partie gauche ; l'autre sans commentaire (f°330)

- Un exemplaire aux Archives départementales d'Eure et Loir au fonds Grandet-Bailly, cote 15 J 8, avec le commentaire de Desroches. (C'est l'exemplaire ici transcrit)

Aux erreurs de copiste près, les textes sont identiques, et sans aucun doute conformes à la version originale. On n'y trouve pas tous les termes injurieux que Maillart-Dumesle a trouvés dans une version dont il fait état dans une correspondance avec Poivre.

Ce mémoire a été édité dans une version incomplète par M. Sonnini en complément de la réédition en 1806 du *Voyage aux Indes Orientales et à la Chine* par M. Sonnerat (en page 240). Dans cette même édition, M. Sonnini transcrit également une réfutation du mémoire de Poivre, intitulée *Lettre de Rama*, qui est un pamphlet de son successeur Maillart-Dumesle (version abrégée en page 257). Nous publions ailleurs une version complète de cette réfutation. Le Mémoire de Poivre et la *Lettre de Rama* font l'objet de courriers entre Poivre et son successeur.

La présente transcription ne reproduit pas les annotations de Desroches présentes sur certaines versions de ce mémoire. Mais on les trouvera dans la transcription d'un autre document de la base documentaire où ils sont isolés : au 11 décembre 1773 - Adressé à la Commission Lenoir : Observations de Desroches relatives au mémoire de Poivre.

---

### ***Etat dans lequel j'ai remis la colonie de l'Isle de France à mon successeur. Le vingt trois Août 1772.***

Sans les contrariétés morales et physiques que j'ai éprouvées pendant tout le temps de mon administration, j'aurais remis à mon successeur la colonie de l'Isle de France dans l'état le plus florissant. On peut en juger par mon plan d'administration, par la suite des opérations que j'ai faites pour l'exécution de ce plan, par ma persévérance à ne jamais m'écarter, malgré toutes les persécutions, des vues renfermées dans le Mémoire du Roi, qui, en nous montrant la destination de la colonie confiée à nos soins, nous traçait la marche que nous devons suivre pour la conduire à cet unique but.

Une maladie épidémique qui ravageait l'île depuis plus d'une année ; une surcharge extrême et imprévue de consommateurs qu'il avait fallu nourrir et renvoyer sans aucun secours de France ; deux ouragans consécutifs, et une sécheresse qui les avait suivis, avaient dérangé mes projets pour la partie de l'approvisionnement.

#### ***Article premier : Approvisionnement***

Malgré tous les accidents ci-dessus mon successeur trouva encore dans les magasins du Roi quatre cent milliers de blés, à peu près autant de farine, environ cent cinquante milliers de riz, il en arrivait tous les jours de Madagascar. J'avais pourvu à ce que cette partie nous fournit tous les secours

nécessaires en attendant ceux plus abondants que j'avais sollicités dans l'Inde et que mon successeur a reçus après mon départ.

M. Maillart s'est trouvé sans aucune comparaison, bien autrement approvisionné que je ne l'avais été moi-même à mon arrivée dans la colonie. Je n'y avais trouvé pour toute provision qu'un peu moins de quatre vingt milliers de blés, il s'en consommait alors une plus grande quantité par mois. Il n'y avait eu ni ouragans, ni sécheresse qui eussent causé cette disette, les colons n'avaient pas semé, la saison des semailles était passée, et j'avais dix-huit mois à attendre la première récolte de blé, et je n'avais que les quatre-vingt milliers de grains pour faire subsister la colonie entière pendant tout cet espace de temps.

#### ***Article second : Agriculture***

J'ai trouvé l'île sans culture, je l'ai remise à mon successeur avec une agriculture éclairée sur les objets essentiels ; délivrée par mes soins du fléau terrible des sauterelles, et fortifiée par une augmentation d'environ huit à dix mille esclaves.

Au milieu des oppositions les plus fortes, dépouillé par les chefs militaires de toute l'autorité attachée à ma place, mais appuyé sur celle que donne la raison, dont l'empire est au-dessus de toutes les résistances, je n'ai ni contraint, ni commandé ; j'ai fait voir au cultivateur son véritable intérêt ; je l'ai dirigé dans ses travaux, je lui ai donné l'exemple d'une meilleure culture ; par ce moyen , j'ai laissé à mon successeur une agriculture montée à un tel point que, sans la sécheresse extraordinaire qui a suivi deux ouragans, la récolte des blés eût produit plus de deux millions pesant, suivant le rapport ordinaire des terres, année commune, sans parler des orges , des avoines et des légumes secs ; les colons avaient semé plus de deux cents milliers de blé que je leur avais avancés.

Les obstacles apportés, par Monsieur Dumas dès le commencement puis par M. Desroches, à l'établissement d'une excellente agriculture, ont certainement retardé le succès de mes efforts. Sans ces contrariétés, j'eusse remis à mon successeur une colonie fondée sur une agriculture telle que, dans aucun temps, il n'eût été embarrassé pour les subsistances ; mais après l'éloignement des contradicteurs, la raison que j'ai fait entendre rentrera dans les droits, les plus brouillons de l'île seront forcés de revenir à elle ; et, quoique absent, la colonie me devra encore l'abondance dont je lui ai montré la route.

#### ***Article 3<sup>e</sup> : Troupeaux***

Sans les fausses opérations de M. Desroches qui nous a fait couper nos arbres par le pied pour manger leurs fruits, j'eusse remis à mon successeur une colonie abondante en troupeaux, de manière que ses approvisionnements en viande eussent été assurés dans tous les temps. J'avais travaillé avec le plus grand succès à cet objet pendant deux années, il m'en eût fallu encore deux autres qui ne m'ont pas été accordées.

Malgré la destruction de nos troupeaux, causée par l'établissement prématuré d'une boucherie publique, je suis parvenu à force d'économie, à force d'attention, à parer les grands coups de destruction, à laisser à mon successeur huit mille têtes de gros bétail formant souche; je n'en avais trouvé dans l'île qu'environ trois mille.

#### ***Article 4<sup>e</sup> : Matériaux, munitions et marchandises***

Outre les approvisionnements et subsistances, et les précautions les plus sûres pour les augmenter, je laissai à M. Maillart,

- Premièrement, plus de trente mille pieds cubes de bois de construction et de charpente, sans parler d'une quantité plus considérable encore de bois de fer, fourni pour les plates-formes de nos batteries, qui n'ont pas été employés, et peuvent l'être à divers usages.

- Secondement, toutes les munitions achetées en 1771, dans le temps où nous craignons la guerre, telles que les plombs, les salpêtres, les soufres, les huiles, etc.

- Troisièmement, presque toutes les marchandises apportées de Chine, montant à la somme d'environ quatre cent mille livres, pour l'habillement des troupes pendant plusieurs années, et pour divers besoins du service, dont la plus grande partie peut être vendue avec bénéfice.
- Quatrièmement, les toiles de l'Inde, nécessaires à l'habillement des esclaves du Roi et à la traite pendant plus d'une année.
- Cinquièmement, la cargaison presque entière de la flûte *l'Isle de France*, la dernière cargaison restée invendue à Manille, à cause du manque de retour de trois galions consécutifs ; cette cargaison consistant en diverses marchandises des Indes montant à la somme d'environ trois cent cinquante mille livres qui doivent rentrer, ou en nature dans les magasins du Roi, ou en piastres effectives.
- Sixièmement enfin, une grande quantité d'effets de tout espèce, utiles ou nécessaires au service du Roi, tels que cordages, toiles, cuivres, fer-blanc, viandes salées, graisses, beurre, etc.

#### **Article 5<sup>e</sup> : Bâtiments civils et militaires**

J'avais reçu de la Compagnie des Indes, les bâtiments nécessaires à l'administration de l'île, dans le plus mauvais état. Je les ai remis à mon successeur, tout réparés ou augmentés considérablement. Je lui ai remis plusieurs autres bâtiments civils achetés pour les divers besoins du service.

Parmi les édifices élevés sous mon administration, j'ai remis :

- 1°. Trois grands corps de casernes solidement bâtis en pierre dans la ville du Port-Louis, capables de loger environ deux mille et quelques cents hommes.
- 2°. Deux autres corps de casernes au quartier de Flacq, également bâtis en pierre, capables de contenir cinq à six cents hommes.
- 3°. Trois vastes magasins dont un en pierre et les autres en bois, mais solidement construits, propres à contenir chacun quinze cents milliers de grains.
- 4°. Trois moulins à eau, réparés ou bâtis à neuf, très solidement construits, en état de fournir chacun six milliers de farine par vingt quatre heures.
- 5°. Une boulangerie, vaste et commode, très solidement bâtie en pierre, avec six fours en état de fournir le pain et le biscuit à la garnison la plus nombreuse et aux escadres les plus fortes, avec des soutes immenses pour le biscuit, et un magasin pour contenir en tout temps deux cents milliers de farine de blé du pays. Ladite boulangerie avec toutes les commodités et les dépendances nécessaires pour la facilité du service.

Tous ces bâtiments essentiels manquaient dans l'île, ils ont été construits sous mon administration. De tous ces ouvrages, il n'y avait à mon arrivée qu'un seul moulin qui fournissait quinze cents livres de farines par jour, et qui tombait en ruine.

Je ne parle ici ni de la batterie construite par M. Dumas, ni des constructions immenses achevées ou commencées pour l'hôpital de la Grande-rivière, ni des édifices élevés au Poste de la Marre pour la fondation de la ville de Praslin, ni des digues, ni des ponts jetés ou commencés sur la Grande-rivière, sur celle du Rempart et du Réduit, ni des chemins pratiqués dans les rochers et les montagnes. Tous ces ouvrages qui ont coûté des grosses sommes, ont été ordonnés, contre toute raison, par MM. les chefs militaires seuls, et sont tous inutiles, tant pour les services du Roi que pour la colonie.

#### **Article 6 : Artillerie, arsenal**

J'ai remis à mon successeur un arsenal très considérable formé à la Baie aux Tortues, contenant :

- 1° le logement de deux compagnies de canoniers et bombardiers.
- 2° tous les bâtiments nécessaires pour les différents ateliers de l'artillerie.
- 3° les logements de tous les ouvriers attachés en grand nombre à ces ateliers.

4° un hôpital.

5° des magasins pour les salpêtres, les soufres et autres matières.

6° des forges.

7° une raffinerie de salpêtre.

8° un moulin à scier le bois.

9° un moulin à blés et à huiles.

10° des fours pour le pain.

11° un four à chaux, séparé de ceux du génie.

12° cent quarante esclaves attachés à l'artillerie et répartis sur les différents ateliers de l'arsenal.

13° une grande quantité de bœufs de charge et de charrois pour les transports et pour les voitures.

14° j'ai remis dans la même partie un magnifique moulin à poudre, réparé de fond en comble, et refait à neuf avec la plus grande solidité. Enfin un grand nombre d'affûts neufs de canon, de caisson, un approvisionnement considérable d'ustensiles et d'outils de toute espèce, toutes les marchandises et les commodités pour les besoins d'un arsenal tel que l'exige la destination d'une colonie qui doit être le centre de nos forces et le boulevard de nos possessions en Asie.

Tous ces travaux faits dans la partie de l'artillerie pendant mon administration doivent être regardés comme une augmentation essentielle et considérable faite à la colonie pour la conduire à sa vraie destination.

#### ***Article 7 : Ports, Marine***

J'avais reçu le port des mains de la Compagnie dans le plus triste état, démuné de tout, sans chaloupes, sans les embarcations nécessaires au service, les ateliers mal montés et tout au plus six cents esclaves, tant pour les services de la Marine que pour celui des ateliers attachés au port, lesdits esclaves reçus en différents temps.

Malgré les pertes énormes causées par un service forcé par deux ouragans et par une épidémie, j'ai remis ce même port à mon successeur avec seize cent quarante esclaves répartis sur différents travaux.

J'ai remis le même port avec dix-neuf chaloupes ou grands canots, deux allèges, quatre chalands, des puits à eaux doublés de plomb, et toutes les petites embarcations nécessaires, malgré les pertes incroyables causées par les deux ouragans. Je l'ai remis avec cinq bricks ou goélettes neuves, très utiles pour le transport des blés et des bois des différents quartiers de l'île.

J'ai laissé l'opération du curement de ce même port dans le meilleur train par les soins et l'activité de M. le Ch. de Tromelin chargé de cette partie. Il y a deux cure-môles lancés à l'eau et achevés, ainsi que quatre gabarres à clapet, il y a déjà une digue faite pour empêcher les terres entraînées par les torrents de combler le port. On a creusé un canal pour recevoir le plus dangereux de ces torrents et détourner ses eaux, et une autre jetée principale, qui a la même destination d'arrêter les terres entraînées par les torrents, est commencée.

J'ai remis toutes les autres parties du service avec des augmentations pareilles, suivant le besoin de chacune.

#### ***Article 8 : La partie du Génie***

La partie du Génie était nulle et par conséquent sans moyen à mon arrivée dans la colonie. Je l'ai remise à mon successeur avec les ateliers de menuisier, de charpentier, de forgerons, de chaudronniers, de maçons, de tailleurs de pierre, de charrois, et autres qu'elle exige avec les bâtiments nécessaires à ces ateliers tous construits à neuf.

Je l'ai remise avec la quantité de voitures et de bœufs d'attelage proportionné à ses travaux.

Je l'ai remise avec environs quatre cents esclaves attachés à ces différents ateliers.

### ***Article 9 : Magasins du Roi***

En recevant de la Compagnie la partie de ses magasins qui était nécessaire à l'administration royale, elle ne nous avait remis que sept à huit esclaves attachés à cette partie, je l'ai remise à mon successeur avec deux cents esclaves et une augmentation considérable de bâtiments, comme je l'ai dit ci-dessus.

L'augmentation prodigieuse des esclaves attachés à cette partie a été nécessaire non seulement pour la tenue des magasins, pour la conservation des effets du Roi et surtout des grains qui demandent à être remués continuellement ; mais encore pour les transports considérables nécessités par les établissements de M. le Ch. Desroches dans l'intérieur de l'île.

### ***Article 10 : Les hôpitaux***

J'avais reçu en 1767 les hôpitaux de la Compagnie dans le plus grand désordre. La journée de malade coûtait quatre livres, cinq sols. Avec le secours de M. Chevreau, j'étais parvenu à y rétablir la règle, et au commencement de juin 1769, les malades y étaient parfaitement bien. Leur journée ne revenait plus au Roi qu'à une livre, sept sols. J'étais fondé à espérer de pouvoir la réduire à une livre, cinq sols, et de remettre à mon successeur cette partie de mon administration dans le plus grand ordre. M. le Ch. Desroches arrivé à cette époque avait replongé la manutention des hôpitaux dans un plus grand désordre encore que celui d'où je l'avais tirée. Il est constamment resté seul administrateur dans cette partie. Je l'ai remise à mon successeur dans ce désordre mais avec une augmentation considérable d'esclaves attachés au service des malades. Je l'avais reçue avec vingt ou vingt-cinq esclaves, je l'ai remise avec cent. Cette augmentation est nécessitée par les difficultés du local choisi par M. Desroches.

Dans toutes les autres parties de l'île où le service du Roi exige une Marine et des bras, chaque lieu, jusqu'à l'île Rodrigues, était pourvu suffisamment d'embarcations avec les agrès et du nombre d'esclaves nécessaire. Je n'ai laissé à mon successeur que le soin d'entretenir.

### ***Article 11 : Connaissance des productions naturelles des deux îles.***

J'avais trouvé les deux colonies dans l'ignorance la plus profonde sur toutes les productions naturelles de leur sol. Les médecins eux-mêmes, au milieu des plantes les plus salutaires, n'employaient pour le traitement des maladies, que des herbes, des racines, des écorces desséchées, transportées de France, et qui avaient perdu toute propriété par un si long transport.

Les colons, dans la même ignorance, voyaient périr sous leurs yeux, faute de remèdes, de malheureux esclaves, qu'ils eussent conservés par le secours de plantes qu'ils foulaient aux pieds, et dont ils ne connaissaient pas l'usage. Entourés de vulnéraires, de plantes émollientes, de résines balsamiques, de racines, d'écorces salutaires, de graines à huiles, ils n'en tiraient aucun parti.

J'étais parvenu à dissiper les ténèbres d'une ignorance aussi funeste, par le secours de M. de Commerson, l'un des plus savants médecins botanistes de l'Europe, que j'avais retenu au retour de son voyage avec M. de Bougainville. Je lui avais donné toutes les facilités pour hâter et assurer le succès de son travail.

Dans l'espace d'environ trois années, ce naturaliste était parvenu à faire l'histoire naturelle de nos deux îles, et d'une partie de Madagascar.

En attendant l'impression de son ouvrage qui sera de la plus grande utilité aux deux colonies, il avait démontré, tant aux médecins des hôpitaux du Roi qu'à tous les colons, que la providence a placé partout sous la main dans les deux îles, les plantes les plus propres à guérir les maladies du climat. Il leur avait fait connaître ces plantes, et leur usage, en dissipant, à cet égard, les ténèbres de l'ignorance qui, dans tous les cas, est un des plus terribles fléaux de l'humanité. J'ai épargné à mon successeur toute sollicitude sur un point aussi important pour un administrateur.

### ***Article 12 : Connaissances relatives à la sûreté de la navigation.***

***Établissement sur cet objet.***

J'ai laissé à mon successeur un amas considérable de connaissances qu'on n'avait pas avant mon administration, pour la sûreté de notre navigation, tant autour de nos îles, qu'à la côte orientale de Madagascar et sur la route des Indes, au travers de l'archipel qui sépare nos îles de celles des Maldives.

Une suite de voyages faits pendant toutes les années de mon administration, nous avait procuré de bonnes cartes de la côte orientale de Madagascar, de toutes nos mers, des îles, bancs et écueils qui s'y trouvent. Nos recherches avaient été appuyées sur de bonnes observations astronomiques par le travail de M. l'abbé Rochon, astronome de la Marine.

J'avais assuré des découvertes et des connaissances aussi précieuses par l'établissement d'un dépôt de cartes et journaux, confié à un habile officier hydrographe ; établissement utile, que j'ai laissé encore à mon successeur.

***Article 13 : Divers objets de culture rassemblés.***

Pendant les six années de mon administration, j'avais fait usage de mes connaissances acquises pendant dix-huit années de voyages et de recherches, pour rassembler à l'Isle de France, toutes les productions utiles, soit au commerce, soit aux usages ordinaires de la vie, ou même simplement agréables, des quatre parties du monde, et surtout de l'Asie.

A force d'instructions données à nos navigateurs, j'étais parvenu à procurer à notre colonie, outre la culture des épiceries fines, celle de tous les arbres et plantes aromatiques de l'Asie et de l'Afrique. J'avais rassemblé les ravend-sara, les bois d'aigle, les santals, les camphriers, poivriers, cardamones, anis étoilés, etc., les thés, les cacaoyers, les arbres fruitiers de toute espèce, surtout les arbres et les plantes propres à fournir des subsistances, tels que le sagou, l'arbre de pain, les melambo, les arbres ou plantes qui donnent des graines huileuses, ceux qui fournissent des teintures. La collection en a été immense, tout réussissait parfaitement dans le vaste jardin que j'ai laissé à mon successeur. Tout donnait à la colonie l'espérance la mieux fondée d'une infinité de jouissances riches, utiles et agréables.

De telles collections, que tout autre qui n'aurait pas eu les mêmes connaissances n'eût pu se procurer, suffiraient pour faire la richesse de plusieurs colonies. Elles méritent sans doute d'être conservées. Non seulement tout homme d'Etat, tout administrateur, mais tout citoyen instruit doit en sentir l'importance.

***Article 14 : Augmentation de la ville du Port-Louis***

J'ai remis à mon successeur, le chef-lieu de la colonie, la ville du Port-Louis, augmentée en population, et en nombre de maisons de plus d'un tiers pendant mon administration, avec toutes les rues alignées. J'ai laissé cette ville avec une église réparée solidement, et décente pour le culte public.

J'ai laissé une imprimerie bien montée et très utile, tant pour la facilité du service que pour l'avantage de la colonie entière.

***Article 15 : Exécution de l'ordre du Roi, pour rendre l'Isle de France  
une colonie de richesses.***

En remettant à mon successeur la colonie de l'Isle de France, avec toutes les améliorations détaillées dans les quatorze articles qui précèdent, je lui ai remis un des grands intérêts de la Nation entre les mains.

J'ai eu le bonheur de remplir parfaitement les vues de Sa Majesté dans l'objet principal de ma mission. Je n'avais été envoyé à l'Isle de France, je n'en avais accepté l'administration, que pour tenter d'en faire une colonie de richesses, en introduisant la culture des épiceries fines, la plus riche qui soit connue, la seule qui puisse remplir les desseins du gouvernement sur cette île.

J'ai laissé à mon successeur les deux colonies en possession de la culture du giroflin et du muscadier, dont le produit fait la richesse de la Compagnie de Hollande. Je lui ai laissé cette culture

dans le meilleur état ; les plants des deux espèces végétaient avec la même vigueur que les arbres naturels au pays ; ils donnaient tous les plus grandes espérances. Quelques-uns promettaient de fructifier dans moins de trois ou quatre années.

Un dépôt aussi précieux exige toute l'attention de celui à qui il est confié. Si le dépositaire n'a ni goût, ni connaissance en agriculture ; s'il ne sent pas le prix du dépôt; s'il se conduit par de petites vues ; si de petites préventions ont quelque empire sur son âme; s'il n'est pas instruit sur les avantages du commerce en général, sur le partage que les différentes nations ont fait entre elles, sur le degré de puissance qui revient à chacune en raison de ses profits, dans son commerce particulier ; s'il ne sait pas quel poids ajoute à la balance du commerce de la Hollande , celui de ses épiceries, le dépôt est mal confié, j'aurai travaillé en vain , et un très grand intérêt de notre commerce sera sacrifié.

Tant de brouillons ont écrit de l'Isle de France, tant de mauvais sujets qui ont passé de cette colonie dans la métropole, y ont dit qu'il n'y avait pas d'épiceries à l'Isle de France, qu'il est possible qu'on les ait crus, ou qu'on ait douté au moins, soit de l'existence de cette culture établie, soit de son succès.

M. Maillart, en arrivant à l'Isle de France, me parut étonné d'y trouver cet objet de richesses. Il m'avoua avoir lu au cap de Bonne-Espérance, une lettre ostensible pour les Hollandais, que j'avais écrite à notre agent, au sujet des bruits qui couraient parmi eux sur notre acquisition, d'avoir été lui-même trompé par cette lettre, d'en avoir envoyé l'extrait au ministre.

J'ai remis à mon successeur le riche jardin que j'ai formé, dans lequel les plants des deux épiceries, cultivés comme ils doivent l'être, réussissaient parfaitement. Je lui ai laissé en même temps, le jardinier que j'avais instruit dans cette culture. Je lui ai remis un plan très étendu de ce même jardin, avec un catalogue de tous les arbres et plantes qu'il contenait, par un numéro, de manière que l'homme le moins intelligent dans cette partie, peut, tout d'un coup d'œil, trouver et reconnaître chaque plant.

J'ai montré moi-même toutes les richesses de ce jardin aux deux nouveaux administrateurs. Je leur ai fait examiner l'état florissant de toutes les plantes, surtout des deux épiceries fines et leur quantité ; j'en ai fait dresser un procès-verbal qu'ils ont signé l'un et l'autre ; par cette signature, je les ai intéressés en commun à la conservation du dépôt précieux que je leur ai laissé.

Avant mon départ, je leur ai remis à chacun des observations sur les principaux avantages que la nation doit retirer d'une culture aussi riche. Mon objet a été de les échauffer un peu en sa faveur. M. le Ch. de Ternay m'a donné les plus fortes assurances qu'il s'y intéresserait après mon départ. J'ai appris au cap de Bonne Espérance que le gouverneur avait commencé à tenir sa parole, qu'il avait passé à mon jardin quelques jours après mon départ de la colonie, et y avait fortement recommandé aux jardiniers la culture de nos plants après les avoir visitées lui-même.

Quant à mon successeur, je n'ai pu savoir son sentiment, il m'a témoigné en général beaucoup d'indifférence sur ces objets, ce que je n'ai pu concilier avec son empressement à écrire du Cap au ministre, qu'il n'y avait pas d'épiceries à l'Isle de France, d'après une lettre qu'il n'avait pas compris n'être qu'une lettre ostensible.

M. Maillart m'a déclaré en général n'entendre rien à l'agriculture, n'avoir jamais eu de goût pour elle, ne point aimer la campagne. Il m'a assuré qu'il irait très rarement, peut-être point du tout, à mon jardin, et qu'il ne l'a acheté que pour ses successeurs. J'ai appris au cap de Bonne Esperance, qu'en effet, M. Maillart n'avait pas encore fait une seule visite à nos plants, deux mois après mon départ de la colonie, qu'il avait confié l'inspection du jardin qui les renferme au Sieur Heriard, l'homme de l'Isle de France le plus inapte pour une inspection aussi importante.

J'espère néanmoins que mon successeur qui m'a paru un administrateur honnête et instruit, donnera quelque soin à la conservation du dépôt que je lui ai laissé. J'espère qu'après avoir donné ses premières attentions aux objets qui lui ont paru les plus pressants, il s'occupera d'une culture dont le succès doit évidemment décider le sort de la colonie qu'il administre.

Quoiqu'il en soit, je pense n'avoir oublié aucune précaution pour assurer, après mon départ, contre tous les événements, la durée du service que j'avais été chargé, et essentiellement, de rendre à l'Etat, et que j'ai eu le bonheur de lui rendre.

J'ai assuré notre possession par une deuxième importation très considérable. J'ai réparti les plants apportés entre les trois îles : l'Isle de France, de Bourbon et de Seychelles. Je les ai fait distribuer aux meilleurs cultivateurs des deux premières îles ; je leur ai donné par une instruction très détaillée, toutes les connaissances nécessaires pour faire réussir leur culture ; j'ai confié celles que j'ai envoyées établir sur la grande île de Seychelles, à un excellent homme, auquel j'ai donné toutes les instructions et les secours dont il pouvait avoir besoin. J'ai remis à M. Maillart, des plants de girofliers et de noix muscades germées en très bon état, pour l'envoi de ces plants et graines à notre colonie de Cayenne, suivant l'ordre du ministre. Je lui ai remis un jardin qui en est rempli ; je lui ai donné tous les moyens pour en suivre la culture avec succès ; je lui ai fait observer qu'il aurait plus de mérite et plus de gloire à conserver que je n'en ai eu à acquérir. J'ai réclamé, au nom du Roi, pour l'intérêt de la colonie et de notre commerce, auprès des deux nouveaux administrateurs, faveur et protection pour des plants qui réussissaient déjà parfaitement d'eux-mêmes, et qui feraient notre richesse s'ils ne sont pas détruits. Je n'ai pu rien faire de plus.

J'aurais sacrifié, avec la plus grande joie, le reste de mes jours au service du Roi et de mon pays, pour conduire jusqu'à la fin un ouvrage aussi avancé par mes soins, si j'avais pu espérer que ma santé perdue par un travail toujours renaissant dans la place que j'occupais, m'eût conduit jusqu'à ce terme désirable. Il eût même été agréable pour moi de recueillir les premiers fruits de cette culture, de livrer moi-même au commerce de la nation, ce nouvel objet de richesses, d'en diriger les premières exploitations, et de concourir, par mes connaissances, aux arrangements qui seront indispensables entre notre commerce et celui de la Compagnie de Hollande, lorsque nous commencerons à en partager avec elle la branche la plus riche. Mais, dans l'état d'infirmité et de souffrance où j'étais lorsque j'ai demandé avec tant d'instance mon rappel que j'ai obtenu, il était évident que je ne pouvais résister longtemps dans une place où j'éprouvais les désagréments les plus inouïs, et où je n'étais secondé de personne.

#### ***Article 16 : Remise des pièces de ma comptabilité***

Malgré l'abandon où m'ont opiniâtement laissé pendant tout le temps de mon administration MM. les Commissaires qui m'ont été donnés pour me seconder et auxquels il m'était ordonné par le Mémoire du Roi sur la comptabilité, de m'en rapporter, j'ai laissé à mon successeur tous les comptes de mon administration dans une grande règle.

A l'exception de la partie des armements dont plusieurs pièces sont restées en arrière par la négligence de M. Bompar, chargé pendant plus de deux années de cette besogne, et quelques autres articles de moindre conséquence, toutes les parties de ma comptabilité ont été remises en règle avant mon départ.

Les Srs Ménassier, chef du bureau des fonds et Tratebare [Tratebas], chef de celui des troupes mais attaché pour un temps à la partie de la comptabilité, pour aider le caissier, homme très incapable de mettre ses comptes en règle ; ces deux employés seuls sont parvenus à débrouiller le chaos de nos écritures et à mettre l'ordre dans la comptabilité.

Mon successeur, à son arrivée, a été étonné d'en trouver le travail aussi avancé et en si bon ordre. Il m'en a témoigné sa satisfaction, il m'a assuré qu'il allait faire passer en France les comptes des quatre années, dès qu'il aurait obtenu de M. Bompar les pièces qui manquaient à la partie des armements. Il m'a assuré qu'il ferait passer successivement les comptes des deux dernières années lorsqu'il aurait reçu les pièces concernant les dépenses faites au cap de Bonne Espérance. Ce dernier article a été mis depuis dans la plus grande règle par le Sr Ménassier pendant notre relâche de trois mois dans cette colonie hollandaise. Toutes les pièces ont été envoyées à M. Maillart à l'Isle de France.

Tel est l'état dans lequel j'ai remis à mon successeur toutes les parties de mon administration. Pour juger des progrès de la colonie et de la meilleure position dans laquelle je l'ai laissée, il faudrait avoir connu celle dans laquelle je l'ai reçue des mains de la Compagnie. Il est certain qu'elle a amélioré considérablement. M. Maillart y trouvera néanmoins plus de travail qu'il n'en a eu dans son administration de Cayenne, qui est une colonie formée, dont la destination n'est pas la même. Je lui ai laissé le soin d'en faire connaître lui-même la différence.



Si au lieu de me traverser, MM. les chefs militaires eussent voulu adopter mon plan d'administration, ou m'en proposer un qui fut raisonnable et le suivre de concert, je suis persuadé qu'avec moins de travail que je n'en ai eu, nous fussions parvenus à rendre l'Isle de France une colonie riche, abondante, pouvant se suffire à elle-même, et utile à l'Etat : Nous eussions certainement remis à nos successeurs une colonie toute formée ; nous leur eussions épargné bien des sollicitudes, et à l'Etat bien des dépenses.

Quand malgré les contrariétés les plus odieuses de la part des deux chefs militaires dont les gouvernements peuvent être regardés comme deux ouragans continuels, je suis parvenu à force de travail et de constance, à tirer l'Isle de France de l'état d'anéantissement où je l'avais trouvée, et de la remonter au point où je l'ai remise à mon successeur. J'ai acquis le droit de soutenir que si j'avais eu le bonheur d'être associé à un chef honnête, désintéressé et judicieux tel que M. de Steinauer, je l'eusse remise dans le plus grand état de prospérité. Néanmoins, mon successeur, associé à un chef militaire bien intentionné, incapable de le traverser dans ses opérations, avec des secours immenses fournis par le gouvernement, n'aura ni dépense, ni sollicitude pour ses approvisionnements et pour mille autres objets qui m'ont occupé sans relâche. Les abus introduits et protégés par le prédécesseur de M. de Ternay disparaissent d'eux-mêmes sans qu'il s'en mêle. Il pourra peut-être achever dans l'espace de trois années d'une administration paisible, l'ouvrage que je lui ai remis très avancé pour rendre l'Isle de France à sa vraie destination, et la mettre en état de remplir tous les objets.

#### *Dernière observation.*

Si, dans mon mémoire de reddition de comptes, il m'est échappé quelques expressions fortes contre ceux qui ont mis des obstacles au bien que je voulais faire, je prie de croire que ces expressions n'ont été dictées par aucune récrimination contre les personnes.

Il est cruel de perdre un temps précieux à relever chaque jour, un édifice qui est renversé chaque jour.

Il est désespérant, pour un administrateur, de se voir contrarié, non par des étrangers rivaux de notre prospérité nationale, mais par des serviteurs du même maître, auxquels les mêmes intérêts ont été confiés en commun.

Un administrateur honnête, sûr de lui-même et de la pureté de ses intentions, oublie facilement les insultes qui lui ont été personnelles ; supérieur aux petites intrigues de ses contradicteurs, il méprise leurs mensonges, leurs calomnies ; la vérité seule les détruit avec le temps, et le vent les emporte.

Mais, touché avec raison du malheur et de la misère d'une colonie confiée à ses soins, qu'il devait et qu'il aurait pu rendre abondante et heureuse, il sent vivement les contrariétés qui rendent inutiles ses efforts pour remplir cet objet. Il ne peut, sans être touché de la plus vive douleur, voir trahir le service du Roi et les intérêts de sa patrie ; il ne peut exprimer fortement ce qu'il sent de même. Il est excusable, si, dans le compte qu'il rend de ses travaux et des contradictions qu'il a éprouvées, il lui échappe des expressions amères.

Si, dans la suite de ce mémoire, j'ai dit des vérités dures, je suis en état de prouver que ce sont des vérités. J'ai passé sous silence toutes celles qui ne regardent que le caractère, les mœurs, la conduite privée des personnes dont j'ai eu à me plaindre. Elles ont eu moins d'influence contre mes opérations ; j'ai même cru devoir supprimer de cette reddition de comptes, des articles entiers d'administration, qui m'auraient conduit à dire des vérités plus dures encore.

J'ai craint de dire des vérités incroyables, de paraître vouloir les opposer aux calomnies de mes contradicteurs. Sans haine, sans aucun ressentiment de leurs outrages particuliers, j'ai évité toute personnalité dans tout ce que j'ai dit. Je n'ai été inspiré par aucun autre sentiment que par celui du regret d'avoir perdu un temps précieux, de n'avoir pu opérer le bien que j'aurais voulu faire, et de produire ma satisfaction.

Cet ouvrage étant un compte-rendu au Ministre seul, j'ai dû lui faire connaître les principales contradictions qui ont arrêté le service du Roi, qui ont retardé les progrès d'une colonie importante à

Pierre Poivre : Etat dans lequel j'ai remis la colonie de l'Isle de France à mon successeur.

l'Etat par sa destination, qui ont prolongé au-delà du terme la nécessité de dépenser peut-être beaucoup encore pour la conduire au but qui nous avait été indiqué par le Mémoire de sa Majesté.

\* \* \*

Note du transcripteur :

Le manuscrit A.N. Col C/4/30, f°242, comporte le Mémoire de Poivre en partie droite et les commentaires de Desroches en partie gauche. Il fait partie des pièces aux mains des commissaires (dont M. Reverseau) chargés d'instruire l'administration Desroches-Poivre au sein de la commission Le Noir. Nous n'avons pas transcrit ici les commentaires de Desroches, voici seulement sa remarque en bas du document :

*M. de Reverseau jugera aisément combien j'ai été pressé dans mes observations, malgré cela j'en ai rien avancé que je ne puisse prouver en peu de moment.*

*Si j'en ai le temps, il me sera également facile de réfuter plus victorieusement encore les impostures dont cet écrit est rempli.*

*J'ose espérer de sa justice et de celle de MM. les Commissaires, la permission de rendre public, et la calomnie, et les moyens que j'ai de la confondre.*

*A Paris, le 11 décembre 1773*

\* \* \*